



Déficit foncier a reporter sur les revenus

Par **plu78**, le **22/11/2016** à **14:11**

bonjour,
Sauf erreur de ma part le déficit foncier peut se reporter sur les revenus à déclarer, jusqu'à hauteur de 10700E. Les intérêts d'emprunt ne sont pas pris en compte. question: dans l'investissement Borloo, est ce que:
- l'amortissement de 6% de l'acquisition et des travaux,
- l'abattement de 30% sur les loyers perçus,
sont eux aussi exclus dans le calcul du déficit?
merci

Par **flocroisic**, le **05/02/2017** à **15:39**

bonjour
non.
il suffit de suivre la 2044 pour la repartition du deficit
il y a 3 éléments à prendre en compte :
- le revenu brut
- les charges autres que interets d'emprunt
- les interets d'emprunt